

Convention d'organisation d'une formation « Finger Food » à distance



Entre l'ASBL ANAMA (n° BE 0831 595 549)
5 rue Montifaut, 7500 TOURNAI
0475/64 52 40

Et

.....

.....

Nom et GSM de la personne de contact :

Date, lieu et heures où aura lieu la formation (à convenir au préalable par téléphone) :

Articles de la convention :

1. **Pour que l'inscription à la formation soit validée, un acompte de 100 euros devra être versé minimum 15 jours avant la date prévue** au compte n° BE 74 3630 8270 8607 au nom d'ANAMA ASBL. Si l'atelier devait être annulé à la requête du demandeur, cet acompte ne serait pas remboursé.
2. Le demandeur ou l'un de ses représentants devra s'assurer 30 minutes avant le début de la formation que l'équipement technique nécessaire à la formation est opérationnel et que chaque participant ait à disposition l'ensemble du matériel pédagogique requis. Ce matériel aura été envoyé au demandeur après réception de l'acompte.
3. Le demandeur s'engage à verser à l'ASBL (au plus tard dans les 30 jours qui suivent la présentation de la facture) le solde du prix de la formation, soit la somme de 100 euros.

Fait à

Signature précédée de lu et approuvé